



Sainte-Cécile-de-Milton

AVIS PUBLIC

Aux contribuables de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton

Entrée en vigueur du règlement 671-2025

Prenez avis que lors d'une séance du conseil de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton tenue le 10 mars 2025, le règlement suivant a été adopté : Règlement 671-2025 – intitulé « Règlement 671-2025 décrétant une dépense en immobilisations et un emprunt de 1 213 652 \$ pour la TECQ 2024-2028 »

Ce règlement peut être consulté au bureau du soussigné à l'Hôtel de Ville situé au 112, rue Principale à Sainte-Cécile-de-Milton de 8h00 à 16h30, du lundi au jeudi, ainsi que sur le site internet de la Municipalité.

Donné à Sainte-Cécile-de-Milton ce 12 mars 2025

Sofiane Fiala

Directeur général et greffier-trésorier par intérim

CERTIFICATION DE PUBLICATION

Je soussigné, Sofiane Fiala, directeur général et greffier-trésorier par intérim, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en la manière ordinaire prévue, le 12 mars 2025, entre 8h et 16h30.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 12 mars 2025

Sofiane Fiala

Directeur général et greffier-trésorier par intérim